

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réimpression des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Juillet 1874.

Chronique générale.

La commission des Trente s'est réunie pour continuer la discussion sur le projet d'organisation du Sénat. Le débat s'est ouvert sur l'article 3, qui avait été renvoyé à la sous-commission et qui est ainsi conçu :

« Art. 3. Les sénateurs des départements sont élus par un collège électoral, ainsi composé :

- 1° Des représentants du département aux assemblées législatives ;
- 2° Des conseillers généraux ;
- 3° Des conseillers d'arrondissement ;
- 4° Des membres des conseils municipaux. »

M. Delsol a combattu cette rédaction et a demandé qu'on revint aux catégories du projet de la sous-commission.

M. Lefèvre-Pontalis a demandé qu'on réservât le vote.

Après un débat auquel ont pris part MM. Delsol, Cézanne, de Ventavon, de Tarteron et Lambert de Sainte-Croix, la commission a décidé qu'elle réservait son vote jusqu'à ce qu'elle ait entendu le gouvernement.

L'article 4 est ainsi conçu :

« Font également partie du collège électoral du département de la Seine les membres ou anciens membres du conseil d'Etat, de la cour de Cassation, de la cour des Comptes, de l'Institut, de l'Académie de médecine, du collège de France, les professeurs du Jardin des Plantes et de la Bibliothèque nationale. »

L'article 5 est mis en discussion :

« Chaque département nomme un membre du Sénat, quand la population est au-dessous de 200,000 habitants ; deux, quand la population est de 2 à 500,000 habitants ; trois, quand la population est au-dessus de 500,000. »

« L'élection a lieu au chef-lieu d'arrondissement et par scrutin de liste. »

Sur la demande de MM. Lefèvre-Pontalis et de Meaux, cet article est réservé jusqu'à ce que le gouvernement ait donné son opinion.

La commission fixe la marche qu'elle a à suivre pour l'ordre de ses travaux, et la façon dont elle doit présenter à l'Assemblée l'état des trois projets qui lui ont été renvoyés.

La commission nomme ensuite M. Antonin Lefèvre-Pontalis rapporteur du projet de loi relatif au Sénat. Sur 23 votants, M. Antonin Lefèvre a obtenu 22 voix.

* *

On lit dans l'Événement :

« Les combinaisons ministérielles vont leur train : déjà les journaux à la dévotion de M. de Broglie annoncent pompeusement que le député de l'Eure va reprendre la direction des affaires avec le concours de M. Deppeyre et de M. de Fourtou, afin de donner une satisfaction au parti bonapartiste. »

« Samedi soir ces bruits avaient pris une certaine consistance ; on annonçait que M. de Chabaud-Latour serait sacrifié parce

qu'il avait le projet d'introduire certaines modifications dans le personnel administratif.

« Il se confirme aussi que M. Lucien Brun entrerait dans le cabinet ainsi reconstitué ; c'est à cette condition que le ministre aurait obtenu que M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia ne proposât pas de substituer le titre de : *chef du pouvoir exécutif* à celui de : *Président de la République*. »

* *

On lit dans l'Opinion nationale :

« Il faut considérer comme un propos en l'air la nouvelle que quelques députés seraient dans l'intention de demander que le titre de *Président de la République* fût changé en celui de *chef du pouvoir exécutif*.

« Si une pareille idée avait pu traverser l'esprit d'un seul député, nous l'engagerions à relire le texte de la loi de prorogation. Il y verrait que, dans la situation présente, on ne pourrait supprimer le titre de *Président de la République* sans supprimer la loi elle-même, le titre et la durée étant indissolublement liés. »

N'en déplaise à l'Opinion nationale, ce qu'elle affirme est absolument inexact. La loi de prorogation admet très-bien, au contraire, que le titre de *Président de la République* peut être changé par les lois constitutionnelles. C'est ce qui ressort de son texte, aussi bien que des explications publiques qui ont précédé le vote. D'ailleurs, et pour que l'Opinion nationale n'en ignore, nous ferons remarquer que la majorité de la commission constitutionnelle s'est nettement prononcée dans ce sens. Ceux qui en douteraient, pour s'en convaincre, n'ont qu'à relire le rapport de M. de Ventavon.

Par conséquent, la nouvelle dont il est question n'est nullement un « propos en l'air. » Et l'Opinion nationale devra s'en convaincre, quand le moment sera venu.

* *

Voici le texte de la note insérée au *Rappel*, et dans laquelle MM. Louis Blanc, Edgar Quinet, Ledru-Rollin et Peyrat, qui se sont abstenus dans le vote de la proposition de M. Casimir Périer, expliquent le motif de leur vote :

« Convaincus que le gouvernement de la République ne pouvait pas être organisé d'une manière stable et conforme à sa nature que par une Assemblée républicaine investie à cet égard d'une mission spéciale par le suffrage universel, nous avons résolu de présenter sous forme de contre-projet, le jour de la discussion, la demande de dissolution dont nous vous envoyons le texte. Nous y avons renoncé, par un motif que chacun comprendra, en apprenant, la veille du débat, que la dissolution devait être proposée par les gauches réunies, dans le cas où la motion Casimir Périer serait rejetée. »

« Mais nous désirons que les considérants du projet qui avait été préparé par nous soient connus. Ils éclaireront le public sur les motifs qui nous ont portés à nous abstenir dans le vote de la motion Casimir Périer, motifs qui ont puisé une force nouvelle dans le mouvement dissolutionniste qui s'était avec tant d'éclat prononcé dans l'Assemblée. Car, dès que ce mouvement faisait dépendre du rejet de la motion dont il s'agit l'espoir d'arriver enfin à la dissolution, nous ne pouvions contribuer, en adoptant la première solution, que nous trouvons mauvaise, à

écarter, la seconde, qui nous a toujours paru la bonne.

« Voici le contre-projet dont il est question dans les lignes qui précèdent :

« Les soussignés,
« Considérant qu'il faut en finir avec le provisoire, parce qu'il déchaîne toutes les ambitions, trouble tous les esprits, arrête les affaires et paralyse le travail ;
« Que l'organisation prompte d'un gouvernement définitif et durable est la grande nécessité du moment ;

« Que ce gouvernement ne peut être que la République ;

« Que la République existe de fait ;

« Qu'elle existe en droit, toute autre forme de gouvernement étant inconciliable avec le suffrage universel ;

« Que par conséquent le gouvernement de la République n'est pas à *mettre aux voix*, mais à organiser ;

« Que le droit de l'organiser appartient à ceux qui en auront reçu le mandat spécial du souverain ;

« Que le souverain, c'est la nation ;

« Que toute constitution faite en dehors de la nation serait un édifice bâti sur le sable et ne répondrait nullement à ce besoin du définitif qui est le plus impérieux des besoins du pays ;

« Que l'unique moyen de sortir du provisoire est de rendre immédiatement à la nation l'exercice de sa souveraineté ;

« Que telle est l'opinion du peuple formellement exprimée par lui dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis le 8 février 1874 ;

« Que, jusqu'à ce qu'il soit fait selon la volonté du peuple, il n'y aura ni calme ni sécurité ;

« Que, dès lors, tout projet conduisant à de longues discussions qui menacent de ne pas aboutir aurait pour effet de prolonger, en même temps que le provisoire, l'inquiétude des esprits et la crise des affaires ;

« Considérant que, quelque opinion qu'on puisse avoir du système des deux Chambres — système que pour leur compte les soussignés repoussent absolument — on ne saurait, en tout cas, se prononcer sur ce point, sans savoir ce que la seconde Chambre sera et à quoi elle servira ;

« Que ce serait voter l'inconnu ;
« Qu'il y aurait péril suprême à faire instituer une seconde Chambre par l'Assemblée actuelle ;

« Que ce serait courir le risque de placer face à face une seconde Chambre monarchique et une première Chambre républicaine ;

« Que de là naîtraient certainement les plus funestes conflits ;

« Que ce dénoûment serait surtout à redouter, si le chef du pouvoir exécutif recevait le droit de dissoudre la première Chambre, soit seul, soit d'accord avec la seconde ;

« Considérant enfin que c'est dans une stricte adhérence au principe de la souveraineté du peuple qu'est la force des républicains, et que l'appel au peuple par voie d'élections générales est le meilleur moyen de combattre efficacement l'appel au peuple par voie de plébiscite ;

« Ont l'honneur de soumettre à l'Assemblée le contre-projet suivant :

« Art. 1^{er}. — Le gouvernement de la République sera organisé par l'Assemblée que le suffrage universel aura élue, avec mission spéciale et nettement définie de pourvoir à cette organisation.

« Art. 2. — Les électeurs sont convoqués

pour le dimanche 27 septembre 1874, à l'effet de renouveler intégralement l'Assemblée nationale. »

* *

La déclaration de M. le général de Cissey, vice-président du conseil, a été affichée dans toutes les communes de France avec la même profusion qu'à Paris. Curieuse remarque ! cet acte de décès de la République porte en tête cette légende : *RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*.

* *

M. l'ingénieur Bazaine et la maréchale Bazaine ont obtenu du duc de Magenta une audience dans laquelle ils ont sollicité la commutation de la peine infligée au maréchal en celle d'un exil perpétuel.

Cette demande, pour le moment, n'a pu recevoir de solution.

* *

Si l'on veut se rendre bien compte de l'ort immense que fait au pays l'état provisoire dans lequel nous nous trouvons, il faut étudier le bilan de la Banque de France qui vient d'être arrêté.

Ce bilan est terne, et n'est pas de nature à donner naissance à aucune réflexion d'un autre genre que celles que nous avons faites au sujet des précédents. Le portefeuille perd 8 millions ; mais cette fois c'est au moyen d'une augmentation de 5 millions à Paris, car les succursales perdent 13 millions.

Ce fait très-significatif prouve que l'activité industrielle s'éteint encore plus vite en province qu'à Paris.

L'encaisse a gagné 7 millions 1/2. Il monte à 4,233 millions 1/2. Le compte créditeur du Trésor est resté stationnaire.

Les comptes particuliers ont perdu 4 millions à Paris et gagné un million dans les succursales.

La circulation, au chiffre de 2,563 millions, s'est accrue de 7 millions.

La Banque de France a enregistré 806,000 fr. de bénéfices ; ils s'élèvent aujourd'hui à 4,108,000 fr. L'année dernière, ils s'élevaient à 7,522,000 fr. ; il y a donc 3,414,000 fr. de diminution pour le premier mois du 2^e semestre 1874 seulement. Les actions de la Banque étaient à 4,215, elles sont cotées aujourd'hui 3,715.

Nouvelles extérieures.

ANGLETERRE.

Les renseignements qui parviennent de Londres semblent indiquer qu'en Angleterre on n'attache aucune importance à la conférence qui va s'ouvrir à Bruxelles pour le règlement des droits et des obligations internationales en temps de guerre.

Les journaux anglais assurent qu'on doit se montrer parfaitement indifférent à l'endroit de ce congrès qui, dit le *Morning-Post*, « n'a aucune raison d'être. »

Cette feuille exprime l'espoir que le prince Gortschakoff, malgré ses dépêches conciliantes à lord Derby, ne parviendra pas à « dissiper les scrupules » du gouvernement de la reine Victoria. Puis, critiquant les divers articles proposés à l'examen du congrès, le *Morning-Post* ajoute :

« Que faut-il entendre par *mesures justifiées* par les nécessités de la guerre ? A en croire un témoin oculaire, les Russes, qui se montrent si pleins de *sentiments d'humanité*,

ont récemment traité les Turcomans avec une sévérité digne des siècles les plus barbares : sans doute par suite des nécessités de la guerre. »

Le journal anglais estime donc qu'on peut faire des règlements au sujet du traitement des blessés et peut-être aussi de l'usage de certaines armes reconnues comme barbares ; mais là doit se borner l'œuvre de la conférence.

Et une correspondance de Londres, citant le *Morning-Post*, se termine par cette approbation de l'attitude du gouvernement anglais vis-à-vis de la prochaine conférence :

« Bref, nous n'avons nul besoin de confiance, et si nous y prenons part pour faire plaisir au prince Gortschakoff, nous sommes parfaitement satisfaits que ce soit sous toutes réserves. »

Chambre des lords du 24 juillet.

Le comte Russell demande au ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères si une enquête a eu lieu relativement à la prétendue assistance que les autorités françaises prêteraient aux carlistes d'Espagne, et si des observations ont été présentées à ce sujet au gouvernement français par le gouvernement de Sa Majesté. On ne saurait oublier, fait observer le noble lord, qu'en 1834 un traité fut signé entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal dans le but de chasser les carlistes du sol de l'Espagne. L'intention du noble lord n'est pas d'inviter le gouvernement anglais à entreprendre aujourd'hui une pareille tâche ; mais il voudrait que l'Espagne, ayant un gouvernement semblable à celui de la France, il n'y eût pas un jour de retard dans la reconnaissance du gouvernement de ce pays.

C'est un grand malheur pour l'Espagne, dit-il, que son gouvernement ne soit pas reconnu et que l'un des plus grands ministres de ce pays, envoyé pour le représenter en Angleterre, n'ait pas été reçu. Il n'insistera cependant pas trop sur ce point, mais ce qu'il croit devoir signaler d'une manière spéciale, c'est que, d'après les bruits qui ont couru tout récemment encore, le gouvernement français aurait, non-seulement refusé de reconnaître le gouvernement existant en Espagne et se serait abstenu d'agir envers lui en ami, mais qu'il serait encore intervenu d'une manière contraire aux rapports de bonne amitié.

On a dit que les carlistes, lorsqu'ils passent la frontière, au lieu d'être renvoyés à l'intérieur, obtiennent des passeports comme gens autorisés par don Carlos ou quelque autre chef de leur pays, et reçoivent, en cette qualité, la permission de séjourner sur le territoire français. Il a été, de plus, allégué qu'un officier ayant le rang de général a été autorisé à traverser la France afin d'organiser une rébellion armée contre le gouvernement constitué de l'Espagne. Le noble lord voudrait savoir si ces faits sont exacts.

Lord Derby, ministre des affaires étrangères, répondant à lord Russell, dit que l'Espagne n'a adressé aucune représentation ni aucune plainte à l'Angleterre sur la prétendue assistance prêtée par la France aux carlistes. Il croit qu'une correspondance a été échangée à ce sujet entre l'Espagne et la France ; mais il n'a aucun renseignement précis à cet égard. L'Espagne n'ayant pas demandé l'intervention de l'Angleterre, lord Derby n'a pas cru devoir offrir cette intervention, qui aurait certainement fait plus de mal que de bien. Si l'Angleterre avait adressé des représentations à la France, sans y avoir été invitée, la France aurait pu lui répondre : « De quoi avez-vous à vous plaindre ? On ne vous a pas demandé de prendre part à la controverse. »

Le noble lord ajoute qu'il doit parler avec une grande réserve sur la question d'authenticité des bruits relatifs à l'assistance donnée, parce qu'il a peu de renseignements officiels à ce sujet. On ne peut douter qu'une certaine quantité d'armes et de matériel n'ait passé la frontière, mais le ministre ne peut pas dire d'une manière précise jusqu'à quel degré il faut attribuer ce fait à la connivence et au relâchement de vigilance des autorités françaises. Faut-il en accuser la sympathie des populations locales, ou simplement l'impossibilité de garder une frontière comme celle des Pyrénées : c'est ce qu'on ne saurait dire exactement.

S'il est vrai que des officiers carlistes ont été autorisés à se réfugier en France et à passer ensuite la frontière pour recommen-

cer les opérations militaires, ce fait constituerait une violation du droit des gens ; mais c'est une question qui échappe à la compétence du Parlement anglais jusqu'à ce que le gouvernement ait reçu des renseignements positifs ; et, même alors, le Parlement ne peut s'en occuper, à moins que le pays intéressé ne lui adresse des plaintes formelles.

Lord Derby espère que l'Espagne jouera encore un rôle important dans l'histoire de l'Europe. Il croit que s'abstenir de toute intervention dans ses querelles intérieures et dans la guerre civile est la meilleure manière de lui montrer la sympathie de l'Angleterre. Lord Derby ajoute que la reconnaissance du gouvernement espagnol doit être amenée par une démarche collective des grandes puissances. La question à décider, dans ce cas, serait de savoir, après examen, si l'Angleterre croit que le gouvernement qui existe actuellement en Espagne offre des garanties de stabilité.

Lord Granville pense qu'il ne serait pas incompatible avec la dignité des neutres d'adresser des représentations à une autre nation neutre et amie.

L'incident est clos.

Cette séance de la Chambre des lords inspire à M. Auguste Rouxel les réflexions suivantes :

« La réponse modérée de M. Disraeli fait ressortir mieux encore toute l'inconvenance et tout l'odieux de l'interpellation dirigée par lord Russell contre la France. Le vieux et fanatique anglican nous a d'ailleurs habitués à ces excentricités parlementaires qui, dans ces derniers temps, semblent véritablement avoir pris le caractère d'une monomanie de persécution. Naguère il se mettait à la tête d'un meeting destiné à complimenter M. de Bismark pour ses lois de persécution contre les catholiques allemands. Aujourd'hui c'est aux carlistes qu'il en veut, et c'est un grand honneur qu'il leur fait.

Quant aux accusations portées par lord Russell contre la France au sujet de la guerre d'Espagne, nous pourrions nous contenter, pour en faire justice, de la réponse présentée par M. Disraeli ; mais il est impossible de ne pas faire une double remarque. La première, c'est que le vieux lord nous fait injure quand il ose prétendre que l'Espagne a un gouvernement semblable à la France. Le gouvernement serraniste est sorti de l'émeute et a été implanté par la force. Au contraire, le gouvernement qui régit la France, tel qu'il est, sort d'un vote absolument légal et n'a rien de commun avec le ramassis de révolutionnaires qui font peser leur joug sur les Espagnols. Par conséquent, à aucun titre, il ne saurait s'en faire l'allié et moins encore le protecteur.

La seconde remarque est relative à l'attitude de notre gouvernement pour ce qui concerne les livraisons d'armes ou les mesures prises contre les chefs carlistes. Nous avons prouvé par des faits que tout ce qu'on dit à ce sujet n'est que fausseté. Mais fût-il vrai que des armes à destination des carlistes ont eu libre passage en France, comment pourrait-on user de ce fait comme d'un grief contre nous ? Lorsqu'il est avéré que des canons à destination des serranistes ont librement traversé le sol français, pourquoi les carlistes seraient-ils traités d'autre sorte, puisque le gouvernement de Madrid n'est pas reconnu ?

D'ailleurs, ces doléances, lord Russell pouvait aussi bien les adresser à M. Disraeli contre l'Angleterre même, car l'Angleterre n'a pas non plus reconnu le gouvernement de Madrid et c'est d'Angleterre que les carlistes tirent la plupart de leurs approvisionnements.

S'il ne l'a pas fait, ce n'est pas qu'il ignore les actes que nous rappelons, mais c'est que, poussé par sa vieille haine, le vieux lord a voulu créer des embarras à la France. Nous comptons qu'il en sera pour ses peines, et le langage de M. Disraeli nous en donne l'augure, car M. Disraeli veut être sage, si lord Russell est hors de sens. »

ALLEMAGNE.

Une lettre du curé Hanthaler.

Le curé Hanthaler a adressé au *Vaterland*, de Vienne, une lettre datée de Walchsee, 21 juillet, dans laquelle il raconte ses aventures depuis le 13 jusqu'au 17 juillet. Nous empruntons à cette lettre les passages suivants :

« Je serais allé en tout cas à Kissingen,

lors même que le prince de Bismark n'y eût pas été, mais je voulais cependant voir cet homme célèbre, puisque j'en avais l'occasion. »

Passant ensuite au récit de l'attentat et de son arrestation, il s'exprime en ces termes :

« Après m'être placé de l'autre côté, une détonation retentit à une distance de 4 ou 5 toises de la place où je me trouvais, et j'aperçus, en regardant dans cette direction, celui qui venait de commettre le crime, un jeune homme de chétive apparence que je n'avais jamais vu, et à qui, à plus forte raison, je n'avais jamais parlé auparavant.

Après avoir attendu, sans me méfier le moins du monde, que le prince se fût retiré chez lui, je me dirigeai du côté du pont pour arriver, en traversant le « Curgarten », à la gare, parce que j'avais l'intention de partir à deux heures, afin d'arriver de bonne heure à Erlangen. En chemin, je rencontrai plusieurs personnes. Parmi elles, un individu me fixa d'un air furieux et dit à haute voix : « C'est encore cette engeance catholique qui a fait cela. » Indigné de cette apostrophe, je répondis que je ne pouvais rien à ce qui était arrivé. Sur ce il me saisit par le cou, et m'aurait maltraité, si un monsieur n'était pas venu à mon secours et ne m'avait débarrassé de mon agresseur, en disant : « Où en viendrions-nous si l'on pouvait faire de pareilles choses ! »

Après avoir donné quelques détails sur son arrestation et sur son interrogatoire, le curé raconte la réception qui lui a été faite à Walchsee :

« J'arrivai, dit-il, le 17, à sept heures du soir, à la station de Walchsee, qui fait partie de ma paroisse, où je fus reçu au bruit des mortiers par plusieurs conseillers municipaux, et accompagné à mon église, où je remerciai la Providence, qui, seule, sait à quoi de pareilles épreuves peuvent être bonnes, de l'heureuse issue et de la courte durée de ma captivité imméritée. »

En terminant, le curé Hanthaler constate qu'il n'a eu à se plaindre ni des magistrats bavares, ni du personnel de service dans les deux prisons ; mais, ajoute-t-il, à l'âge de soixante-trois ans, une pareille aventure, surtout quand on est disposé à avoir des congestions cérébrales, est doublement douloureuse, quoique sans doute une conscience pure soit le meilleur baume pour de pareilles blessures.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le général Tyrbas de Chamberet, inspecteur général du 7^e arrondissement de gendarmerie, était hier à Saumur pour l'inspection de la gendarmerie de cet arrondissement.

Un vieillard de 78 ans, le nommé Fardeau, cultivateur à Nueil-sur-Dive, qui était allé ramasser des joncs dans un marais, a été trouvé noyé, le 23 juillet, dans une flaque d'eau. C'est la femme Marchand qui, en passant dans le marais, avait remarqué deux bâtons sur la rive, s'approcha de l'eau où elle vit flotter le corps de Fardeau et appela du secours.

M. de Cumont vient de rétablir la chaire de mathématiques spéciales au Lycée d'Angers. Aujourd'hui on nous apprend que le ministre de l'instruction publique envoie au même Lycée un magnifique ouvrage en dix volumes pour être donné comme prix d'honneur au nom du ministre.

Nous lisons dans le *Mercur* segréen :

Un de nos concitoyens nous communique une lettre de M. le vicomte de Cumont, ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 22 courant, dans laquelle nous lisons le passage suivant :

« Nous venons enfin de remporter le succès depuis si longtemps attendu. Le conseil général des ponts-et-chaussées vient de décider le passage du chemin de fer par Segré. Je suis heureux de vous donner cette bonne nouvelle qui causera, je n'en doute pas, une vive satisfaction à cet arrondissement si oublié jusqu'ici. » En tout cas, ce sera pour moi le meilleur souvenir de mon passage à la députation de Maine-et-Loire. »

La commission interdépartementale de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire s'est

réunie hier lundi à Ancenis pour déterminer le point de raccordement du chemin de fer d'intérêt local de Nantes à Cholet avec les lignes de Maine-et-Loire.

Cette commission a déterminé également l'emplacement du pont de Champtoceaux à Oudon qui a été voté l'année dernière par les conseils généraux des deux départements.

Un regrettable accident est arrivé ces jours derniers à Segré : M. Faligan, procureur de la République à Segré, a fait une chute de cheval et s'est cassé la jambe en deux endroits.

La voiture d'Angers à Segré se croisa avec un cheval sellé, errant sans cavalier ; peu après, elle trouva M. Faligan étendu sur la route, la jambe brisée en deux endroits. M. le docteur Farge, qui se trouvait dans la voiture, fit aussitôt le premier pansement ; mais l'état du blessé est grave.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Un élève du Petit-Séminaire Mongazon, en revenant de Rivette, maison de campagne où maîtres et élèves ont coutume de se rendre le mardi et le vendredi, a été attaqué vendredi au soir, à 8 heures 1/2, près du Bourg-Lacroix, par un individu qui le saisit au collet et lui demanda la bourse ou la vie en le menaçant d'un couteau qu'il tenait à la main.

Avec une intrépidité au-dessus de son âge, le jeune homme se précipita sur son adversaire et parvint à arracher le couteau, qu'il a déposé entre les mains du commissaire de police auquel il a été porter plainte.

Se voyant désarmé, cet homme prit la fuite, mais non sans avoir reçu quelques bons horions qu'il avait bien mérités.

(Journal d'Angers.)

Un affreux accident est arrivé la semaine dernière à l'hôtel de ville de Poitiers.

Un ouvrier tailleur de pierres, le sieur Gauthier, qui travaille à la balustrade du balcon du futur cabinet du maire, se faisait tous les jours apporter sa nourriture par son fils, âgé de 9 à 10 ans.

L'affection que ce malheureux père avait pour son enfant et le désir de l'occuper pour l'empêcher, comme l'on dit, de courir les rues, lui avaient fait prendre cette mesure.

Mais, jeudi, le petit Gauthier s'écarta de l'endroit où était son père ; il alla seul dans la future salle des mariages. A cet endroit le plancher manque encore et il n'y a que la charpente ; le pied de l'enfant glissa, et, entre deux chevrons, le pauvre petit tomba dans le vide et se fendit le crâne sur le sol du rez-de-chaussée.

Porté à la pharmacie Berland, on ne put que constater sa mort. Il avait au front une blessure de sept à huit centimètres.

La semaine dernière, le pont de fer jeté sur la Vienne, à Chinon, pour le service du chemin de la Vendée, a touché la rive droite et mis ainsi les deux rives de la rivière en communication. On espère que l'inauguration de la gare au Jardin anglais pourra avoir lieu en septembre prochain.

Un assez grand nombre de maires des environs de Tours viennent de se réunir pour aviser aux mesures à prendre dans leurs communes respectives afin d'arriver à un abaissement du prix de la viande abattue, qu'ils considèrent comme hors de proportion avec le prix de la viande sur pied.

Voici une nouvelle qui fera un égal plaisir aux disciples de saint Hubert et aux apôtres de Brillat-Savarin.

Le gibier s'annonce partout comme devant être très-abondant à la prochaine saison cynégétique.

Les couvées de perdreaux, qui se sont faites de bonne heure et dans d'excellentes conditions, sont fortes et nombreuses. Il paraît que les faucheurs ont trouvé presque tous les nids vides à l'époque de la fenaison.

Les mères lièvres, les hases, puisqu'il faut les appeler par leur nom, se sont également bien comportées au printemps.

Les plaines de la Beauce et du Poitou sont émaillées de levreaux qui dansent dans la plaine, en attendant qu'ils sautent dans les casseroles.

D'un autre côté, on lit dans la *Chasse illustrée* :

« Peu de nids de perdrix dans les prairies artificielles, cette année, et dès lors, beaucoup de compagnies en perspective. »

Il paraît que le froid et la sécheresse ayant retardé la pousse des trèfles, des sainfoins, des luzernes, la perdrix a préféré pondre dans les seigles et les blés, qui présentent plus de couvert.

Un brave faucheur, de qui nous tenons ces détails, n'a encore mis à découvert, cette année, dans son travail, contrairement à son habitude de tous les ans, qu'un seul nid de perdrix.

De sa faux, il avait volontairement culbuté la perdrix en train de couvrir ; celle-ci, effarée, prit aussitôt son vol, suivie de près par le mâle.

Le nid contenait dix-huit œufs sur le point d'éclore ; les petits étaient en train de pecher.

L'heure du déjeuner étant arrivée, notre faucheur s'en alla prendre son repas, et, à son retour, — une heure après environ, — il constata qu'il n'y avait plus au nid ni œufs ni coquilles.

Il n'en fut pas autrement surpris, car ce fait, il l'avait déjà observé plusieurs fois, et, à chaque fois (ce détail est à noter), pour des couvées dont l'incubation était à terme.

D'après son opinion, les perdrix avaient chargé leurs œufs sous leurs ailes, de la même manière qu'un écolier emporte ses livres sous son bras, et, en piétant, au moyen de voyages successifs, les avaient emportés les uns après les autres dans un endroit plus sûr pour les faire achever d'éclore. »

Qui donc disait que nous devions être rôtis dans la première quinzaine du mois prochain ?

L'Observatoire annonce que l'abaissement de température qui nous permet de respirer depuis quelques jours se prolongera jusqu'au 15 du mois prochain. A cette époque, il y aura un regain de chaleur, suivi d'un automne froid.

Dans quelques jours, la comète Coggia va disparaître sous l'horizon et perdre sa lumière dans la lumière solaire. Sa direction est complètement au nord ; elle a passé entre la petite Ourse et la grande Ourse ; elle a traversé le Dragon, et aujourd'hui elle est à 23 degrés 30 minutes ouest du pôle.

La déclinaison et la longueur de la comète a été mesurée le 14 juillet, à dix heures du soir. Sa queue mesure un arc de 25 degrés ; elle a, par conséquent, 18 millions 553,258 lieues de longueur. Sa vitesse est prodigieuse, mais ses dimensions sont très-ordinaires.

Faits divers.

La Tribune, journal radical de Bordeaux, par suite peu suspect dans la circonstance, raconte ce qui suit :

« Une minutieuse information est en ce moment commencée au sujet d'une affaire qui a eu pour théâtre le quartier Sainte-Croix.

Voici, d'après un rapport, comment les faits se seraient passés :

Dans la nuit du 20 au 21 juillet courant, quatre frères de l'école chrétienne de Saint-Charles s'étaient rendus pour se baigner, vers trois heures du matin, aux bains Girondins, situés quai de la Monnaie. Ils en revenaient une heure environ plus tard, lorsqu'en passant dans la rue de la Monnaie ils y rencontrèrent quatre jeunes gens montés dans une voiture dite « jardinière », attelée d'un cheval vigoureux.

En voyant les frères, les jeunes gens dirigèrent contre eux leur attelage en leur barant la rue, les poursuivant dans leur fuite et les frappant à coups de fouet. C'est ainsi que les frères, sur lesquels la voiture était lancée au grand galop du cheval qui les poursuivait dans tous les sens, essayaient en vain de se serrer contre les murs. Ils ont été atteints, renversés, frappés, et l'une des roues a passé sur le pied de l'un d'eux ; ils ont eu leurs vêtements lacérés et souillés, et, en s'éloignant, les quatre agresseurs riaient du traitement sauvage qu'ils venaient d'infliger aux pauvres religieux.

La police, informée de ces faits monstrueux, s'est aussitôt mise en campagne et elle a réussi à mettre la main sur ces quatre individus, qui sont sous la main de la jus-

te. Ce sont quatre jeunes gens qui appartiennent à des familles honnêtes et aisées. » Ce récit se passe de commentaires.

Nous empruntons au Journal de Roubaix un détail de nature à donner une idée de la richesse de la récolte des blés dans le département du Nord.

D'après un journal, un cultivateur de Quiévrechin possède une pièce de terre contenant 22 ares de blé (Galland), qui fait l'admiration de tous ses voisins de France et de Belgique. Les épis sont énormes et portent chacun 75 à 90 grains. La paille est très-belle, d'une hauteur d'environ un mètre soixante-dix centimètres. Le cultivateur compte obtenir quatorze hectolitres de blé, première qualité, sur cette pièce de terre.

L'Académie des sciences vient d'être saisie d'un projet dont l'importance n'échappera à personne : il s'agit, en effet, de la création en Algérie d'une mer intérieure d'environ 160 lieues de long sur 20 de large.

M. le capitaine d'état-major Rondaire, chargé par M. le ministre de la guerre des opérations de la méridienne de Biskra, a conclu de ses relevés que l'entreprise était facilement réalisable.

M. de Lesseps, de son côté, vient d'émettre l'opinion qu'elle pourrait s'exécuter avec une dépense peu considérable, qui ne dépasserait guère une douzaine de millions.

Autrefois, en effet, cette mer existait ; il s'est formé ensuite des atterrissements qui ont coupé sa communication avec la Méditerranée ; les eaux en s'évaporant ont laissé son bassin à sec.

Il suffirait par conséquent de rétablir les choses dans leur état primitif et de permettre aux eaux de la Méditerranée de pénétrer de nouveau dans le bassin desséché.

Le conseil supérieur de l'Algérie, présidé par M. le général Chanzy, a voté, vers la fin de l'année dernière, des fonds destinés à faire les premières études de nivellement.

Il sera proposé à l'Assemblée nationale, lors de la présentation du budget de la guerre, un crédit de 25,000 fr. pour les études définitives. Le premier ministre du bey de Tunis, le général Kereddine, promet, de son côté, son appui.

UNE BOUILLIE DE BILLETS DE BANQUE.

On installe, en ce moment avec une grande activité, à la Banque de France, deux énormes chaudières avec fourneaux de briques, destinées à deux moteurs pour les presses de l'imprimerie de cet établissement. Ce n'est pas que les deux moteurs doivent fonctionner en même temps. On veut en avoir toujours un en état, si l'autre vient à se déranger.

Cette installation a lieu dans un vaste sous-sol construit nouvellement dans la partie de la Banque qui longe la rue Radziwil. C'est dans ce même local que sera ce qu'on appelle la bouillie. Autrefois on brûlait les mauvais billets, ou ceux dont le type n'était plus remis en circulation ; maintenant on les change en bouillie. On met ces billets dans une chaudière cylindrique. A l'intérieur se trouve un grand rouleau qui, tournant rapidement sur deux axes, imprime une agitation violente à l'eau en ébullition ; les billets se déchiquètent en petits lambeaux et ils se changent en bouillie propre à faire du carton.

Il n'y a pas d'histoires plus drôles que les histoires de sourds, dit Paris-Journal.

La duchesse d'Abrantès raconte dans ses Mémoires l'amusante histoire suivante :

M^{me} de Brissac était prodigieusement sourde. Le jour où elle fut présentée à l'empereur, elle s'inquiéta beaucoup des questions qu'il lui ferait probablement et de ce qu'elle aurait à lui répondre. On lui avait dit que Napoléon s'informait presque toujours de quel département on était, de l'âge qu'on pouvait avoir et du nombre d'enfants qu'on avait.

Connaissant son infirmité, elle se méfia de son oreille, que la timidité ou l'émotion pouvaient rendre encore plus dure dans un pareil moment, et elle calcula que l'empereur lui adresserait les questions dans l'ordre où les avait classées celui qui l'avait prévenue. En conséquence, et selon son

avis, l'empereur devait lui demander d'abord de quel département elle était, son âge, et, enfin, combien elle avait d'enfants ?

Arrive le jour de la présentation. M^{me} de Brissac, parée comme une femme de la cour, et n'ayant omis ni la toque empanachée, ni la robe à queue traînante, fait ses trois révérences à l'empereur, qui lui dit assez rapidement, quoique avec sa bienveillance accoutumée :

— Madame, votre mari était-il frère du duc de Brissac, tué au 2 septembre, et, dans ce cas, avez-vous hérité de ses terres ?

— Seine-et-Oise, sire, répond M^{me} de Brissac, de l'air le plus gracieux.

L'empereur, quoique ne faisant pas toujours grande attention aux réponses qui lui étaient adressées, fut frappé probablement de l'incohérence de celle-ci.

Il regarda M^{me} de Brissac d'un air étonné et ajouta :

— Vous n'avez pas d'enfants ?

— Cinquante-deux, sire, répondit-elle, croyant qu'on lui demandait son âge.

L'empereur ne lui fit pas d'autres questions. Il comprit que M^{me} de Brissac avait au moins l'oreille dure.

Dernièrement, le vieil empereur Ferdinand d'Autriche, se trouvant à table au château royal de Prague, se fit servir du brochet. Le trouvant bon, il en redemanda, mais l'écuyer tranchant lui répondit qu'il n'y en avait plus. Sa Majesté s'informa alors de la quantité de poisson qu'on avait achetée pour la journée. Deux quintaux, lui dit l'écuyer tranchant. « Eh bien, dorénavant, répliqua le vieux monarque en souriant, vous en achetez une demi-livre de plus, pour que je puisse m'en faire servir deux fois. »

EFFRACTION A LA VAPEUR.

Les Américains ont toutes les supériorités. C'est connu.

On vient d'arrêter, à New-York, trois individus au moment où ils démolissaient méthodiquement, avec des outils mus par la vapeur, les remparts de bois et de granit qui les séparaient de la caisse de sûreté de la New-York Savings Bank.

Appliquer la vapeur au vol avec effraction, c'est vraiment trop de progrès.

UN THEATRE CHINOIS.

On lit dans le New-York Times :

Un théâtre chinois vient d'être inauguré à San-Francisco : 1,800 spectateurs assistaient à la première représentation, et bien peu comprenaient les paroles du drame qui se déroulait devant eux ; bien peu surtout pouvaient apprécier le génie de l'auteur et saisir les finesses de sa langue.

La représentation a duré depuis 7 heures 30 du soir jusqu'à 3 heures du matin.

Si, d'un côté, les costumes des acteurs étaient splendides, robes de soie, d'écarlate et de satin (de Chine) brodées d'or, la musique laissait quelque peu à désirer.

On pouvait d'ailleurs se rafraîchir en absorbant maintes tasses de thé et en fumant les cigares et cigarettes mises à la disposition du public par la générosité de l'administration.

Prix des places : premières, 5 dollars (25 fr.) ; secondes, 3 dollars (15 fr.) ; troisièmes, 2 dollars (10 fr.) Il ne faut pas oublier que la scène se passait en Californie.

Quant au drame, qui avait 16 actes et 42 tableaux, car on tenait à en donner au public pour son argent, c'était un tissu de combats, d'intrigues, de meurtres, de suicides, d'enterrements, d'empoisonnements, de poursuites et de sauts périlleux à n'y rien comprendre absolument.

La troupe ne comptait pas moins de 122 sujets.

Il faut ajouter que les bonnes mœurs étaient aussi peu respectées sur la scène que les trois unités de temps, d'action et de lieu, que proclame Aristote, mais à San-Francisco... Le morceau capital de ce divin poème est un duo chanté par deux vaches, représentées par deux chinois revêtus de la peau de ces animaux et la tête ornée de cornes.

Cette bucolique a eu un grand succès d'enthousiasme. Le théâtre et les installations intérieures n'ont pas coûté moins de 50,000 dollars (250,000 fr.)

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

(Société anonyme au Capital de 3,000,000 de francs)
104, RUE DE RICHELIEU, A PARIS

EST EN MESURE DE LIVRER AU PUBLIC
JUSQU'AU 15 AOUT PROCHAIN

OBLIGATIONS COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

De 300 Fr. 5 0/0

DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
(ÉMISSION DE 1872)

Au prix net de 275 francs
SANS COMMISSION

Intérêts 15 francs payables en janvier et en juillet.
— Remboursement à 300 francs en cinquante ans. — Deux Tirages par an.

SÉCURITÉ.

La loi du 6 juillet 1860 contient les articles suivants :

« La Société du Crédit Foncier de France est autorisée à prêter aux Communes et Départements les sommes qu'ils auront obtenu la faculté d'emprunter..... »

« En représentation des prêts, et jusqu'à concurrence de leur montant, le Crédit Foncier est autorisé à créer et à négocier des Obligations, en se conformant aux règles établies au titre V de ses statuts. »

« Ces obligations jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations foncières ou lettres de gage, par les lois et décrets concernant le Crédit Foncier. »

« Les créances provenant des prêts faits aux Communes et aux Départements sont affectées, par privilège, au paiement des Obligations créées en représentation de ces prêts. »

REVENU.

D'un revenu supérieur à 5 p. 100, les Obligations Communales et Départementales sont plus avantageuses au prix de 275 francs que les Obligations des grandes lignes de Chemins de fer français qui viennent de hausser dans une proportion si sensible.

FACILITÉ DE NÉGOCIATION ET D'ENCAISSEMENT DES COUPONS

Il n'est pas de valeur plus commode, même pour des placements temporaires, que les Obligations Communales et Départementales. En effet :

1° Elles sont cotées au comptant et à terme à la Bourse de Paris et à toutes les Bourses de France.

2° La Banque de France prête sur ces titres jusqu'à 60 p. 100 de leur valeur.

3° Le coupon peut être touché, sans frais d'encaissement, chez tous les Trésoriers-payeurs généraux, chez tous les Receveurs particuliers des Finances et chez tous les agents du Crédit Foncier et du Crédit agricole.

CHANCES DE PLUS-VALUE.

Avant la guerre, toutes les Obligations du Crédit Foncier avaient dépassé de beaucoup le taux de leur remboursement.

A mesure que les cours de la Rente s'élèvent, on voit les obligations Foncières se rapprocher de leurs anciens prix. Il est donc permis d'espérer une plus-value importante pour les Obligations Communales et Départementales.

ARBITRAGE INDICQUÉ.

Il y a avantage, aux cours actuels des obligations des grandes lignes de Chemins de fer, à les échanger contre des Obligations Communales et Départementales.

Le Crédit Général Français fait cet échange au cours moyen, sans commission.

Adresser les demandes, avant le 15 août, au Crédit Général Français, 104, rue de Richelieu, à Paris, ou à ses Succursales, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et 29, cours de l'Intendance, à Bordeaux.

On peut verser les fonds dans toutes les Succursales de la Banque de France au compte du Crédit Général Français.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 27 juillet, 3 heures soir.

On dit que M. Max Richard va déposer aujourd'hui son rapport sur les propositions de dissolution faites par MM. Léon de Maleville et Raoul Duval ; mais il paraît que la gauche, n'étant pas sûre d'obtenir la majorité, éprouverait de l'hésitation.

Tous les membres de la droite qui s'étaient absentés sont de retour ; on signale entre autres le retour de M. le duc d'Aumale et celui de M. de Fourtou.

La séance est ouverte. Rien ne se produit. On en conclut que le rapport de M. Max Richard ne sera pas déposé à cette séance.

Cette conclusion est confirmée par la présence au fauteuil présidentiel de M. Martel.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SAISON THERMALE

Aulus (Ariège)
Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi; station de Saint-Giron.
— Un des plus beaux sites des Pyrénées.
Pougues-les-Eaux, Source St-Léger (Nièvre).
La plus agréable et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1^{er} octobre. — En vente dans toutes les pharmacies; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux; ligne du Bourbonnais.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies; mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la

Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
M. LACAN, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de

4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
Recommandé par les sommités médicales
Prix: 3 francs.
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. HENRI MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:

5 heures 45 minutes du matin.

11 — — — du soir.

6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:

5 heures 40 minutes du matin.

10 — 35 — — du soir.

5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 25 juillet.

Froment (l'ha) 77 k. 24 02	Huile de lin. 50
2 ^e qualité. 74 21	Graine tréfle 50
Seigle. 75 16	— luzerne 50
Orge. 65 15	Poin (b. bar.) 780 50
Avoine h. bar. 50 13	Luzerne 780 50
Fèves. 75 20	Faille 780 50
Pois blancs. 80 34	Amandes. 50 37 50
— rouges. 80 32	— cassées 50
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50
Colza. 65 50	Chanvres 1 ^{er} 250
Chenevis. 50 22 50	qualité (52 k. 500)
Huile de noix 50 125	— chenevis 50 3 ^e

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^{re} qualité	à 150
Id. 2 ^e id.	à 140
Ordin., env. de Saumur 1873, 1 ^{re} id.	à 130
Id. 2 ^e id.	à 120
Saint-Léger et environs 1873, 1 ^{re} id.	à 110
Id. 2 ^e id.	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1 ^{re} id.	à 90
Id. 2 ^e id.	à 80
La Vienne, 1873. 1 ^{re} id.	à 75
rouges (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1873. 1 ^{re} qualité	à 150
Champigny, 1873. 1 ^{re} id.	à 140
Id. 2 ^e id.	à 130
Varrains, 1873. 1 ^{re} id.	à 120
Varrains, 1873. 2 ^e id.	à 110
Bourgueil, 1873. 1 ^{re} qualité	à 100
Id. 2 ^e id.	à 90
Restigné 1873. 1 ^{re} id.	à 80
Chinon, 1873. 1 ^{re} id.	à 75
Id. 2 ^e id.	à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	62 30		70	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	667 50			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	413 75		
4 1/2 % jouiss. mars.	89 75		50	Crédit Mobilier.	290		2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	523 75		6 25
4 % jouissance 22 septembre.	75 50			Crédit foncier d'Autriche.	552 50	3 75		Société autrichienne. j. janv.	716 25	1 25	
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. août.	335			OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	98 70		85	Est, jouissance nov.	520		1 25	Orléans.	292 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218 50			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	897 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	290 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	445			Midi, jouissance juillet.	625	6 25		Est.	288		
— 1865, 4 %.	485	5		Nord, jouissance juillet.	1057 50	12 50		Nord.	302 25		
— 1869, 3 % t. payé.	305		4	Orléans, jouissance octobre.	857 50	1 25		Ouest.	287 50		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	273		2	Ouest, jouissance juillet, 65.	560	2 50		Midi.	289 50		
Banque de France, j. juillet.	3725		15	Vendée, 250 fr. p. j. août.	905			Deux-Charentes.	257 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	560		5	Compagnie parisienne du Gaz.	750	1 25		Vendée.	260		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	447 50		50	Société Immobilière, j. janv.	21 25		1 25	Canal de Suez.	472 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	365			C. gén. Transatlantique, j. juill.	236 25		1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	5									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers) omnibus.
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — express.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 11.

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.
JOLIE PROPRIÉTÉ
Située rue des Pauvres, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, dépendant de la succession de M. DOLBEC.

Cette propriété comprend: maison, distribuée au rez-de-chaussée de cuisine et de salle à manger; au premier, de deux chambres, mansarde et grenier au-dessus; cellier, boulangerie, grenier au-dessus, pavillon, jardin planté d'arbres fruitiers en plein rapport, grand bassin, trois autres bassins, pompe; le tout entouré de murs, contenant 15 ares. S'adresser à M. BOURNILLLET, propriétaire au Pont-Fouchard, ou à M^r CLOUARD, notaire. (353)

A VENDRE

Chez M. CARTIER, négociant en vins à Tours:
1 foudre de 110 hectolitres et sa pompe.
1 foudre de 22 hectolitres, 25 — 20 d°.
4 — 16 d°. Et un appareil à distiller; Le tout en parfait état.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BOURDON, chez M. Ackerman-Laurance, à Saint-Florent. (348)

A LOUER

A la Croix-Verte, près l'usine de M. Fuzellier,
1^o MAISON DE MAÎTRE, avec cour et jardin;
2^o TERRAIN DE VINGT-DEUX ARES, partie en jardin, bordant la route de la Ronde.
Pour tous renseignements, s'adresser, sur les lieux, à M. VAUCÉL, fermier de la propriété de la Blotte.

MAISON A LOUER

Présentement. S'adresser à la Retraite. (213)

COMMUNE DE LA BREILLE. ADJUDICATION DE TRAVAUX

A exécuter pour la clôture du cimetière de La Breille.

Le Maire de la commune de La Breille prévient MM. les Entrepreneurs qu'il sera procédé, à la Mairie de La Breille, le dimanche 16 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
Murs de clôture et portes pour le cimetière, s'élevant, honoraires d'architecte compris, à la somme de 3,042 francs.
Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté. (350)

Commune de Saint-Paul-du-Bois. ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Saint-Paul-du-Bois prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Paul-du-Bois, le dimanche 9 août 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:
1^o 4,047 mètres courants de terrassements..... 3,897 f. 55
2^o 4,047 mètres courants d'empierrement.. 8,414 10
3^o Travaux d'art.... 925 41
4^o Somme à valoir pour travaux imprévus. 63 16
Total général..... 13,500 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

DOCTOR IN ABSENTIA

Les personnes désireuses d'obtenir, sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie, en philosophie, en droit ou en musique, peuvent s'adresser à Medicus, rue du Roy, 46, à Jersey (Angleterre), qui enverra gratuitement les renseignements nécessaires. (354)

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr.

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE

Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

PLUS DE MERCURE!!!

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infaillibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinences ou rétentions d'urine. Trait. sans privation ni régime. Note explic. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Matabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (358)

LE VULGARISATEUR UNIVERSEL

Recueil bi-mensuel des faits intéressants la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts.

Prix: 5 fr. par an.
On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but: celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle du vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque; c'est dire assez que le *Vulgarisateur*, en répondant à ces impérieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.